Image not found or type unknown

Faute inexcusable de l'employeur TASS

Par **broux**, le **10/10/2013** à **15:16**

Bonjour
Suite à un licenciement pour inaptitude (maladie professionnelle) une demande pour faute inexcusable est faite au TASS, je souhaiterais savoir comment se déroule la suite et un avocat est il obligatoire ?

MERCI

Par **P.M.**, le **10/10/2013** à **16:48**

Bonjour,
Un avocat n'est pas obligatoire devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale mais peut paraître souhaitable pour des compléxités de procédure, une date d'audience vous sera communiqué par le Greffe et vous devrez transmettre vos pièces...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés